

L'impact environnemental du numérique en santé



En France, le secteur de la santé représente **8 %** des émissions de gaz à effet de serre

Source : *The Shift Project, 2023*



87 millions de trajets en transport sanitaire, sont effectués chaque année par **5,8 millions** de patients pour environ **5 milliards d'euros**

Source : *Cour des comptes, 2019*



16 % de ces émissions sont liées aux déplacements des professionnels, des usagers et visiteurs

Source : *The Shift Project, 2023*



La télésanté pourrait contribuer à réduire d'au moins **1 %** les émissions de gaz à effet de serre en France.

Source : *Institut économique Molinari*



Le recours à Domoplaies a permis d'économiser l'émission de **4 millions de kg d'équivalent CO₂**, principalement dû aux transports évités.

Source : *expérimentations "article 51" pour la prise en charge des plaies chroniques Domoplaies - Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins et ARS Occitanie*

La télésanté est associée à une amélioration de la qualité des soins, avec un impact environnemental raisonnable et raisonné.

La télésanté participe à la qualité des soins :

- diminution des déplacements,
- plus de confort pour le patient ,
- réduction des coûts,
- accès rapide aux spécialistes,
- amélioration de l'égalité d'accès aux soins,
- baisse du nombre d'hospitalisation.

Les bonnes pratiques éco-responsables

En amont avant de recourir au service ou équipement numérique :

- Prioriser les services à déployer, selon le bénéfice attendu et les enjeux visés.
- Promouvoir les démarches d'éco-conception des sites et services numériques de santé.
- Favoriser l'élaboration de logiciels moins énergivores.
- Privilégier les achats informatiques responsables.

Agir pendant la vie des équipements et services :

- Maintenir et entretenir le matériel existant pour le pérenniser.
- Optimiser le recours aux impressions et n'imprimer que ce qui est vraiment nécessaire.
- Alléger les mails en réduisant les pièces jointes (favoriser le partage de fichier et la dématérialisation des documents) et le nombre de destinataires.
- Éteindre complètement ses ordinateurs et écran quand on ne s'en sert pas.

Agir sur l'obsolescence des équipements ou services :

- Désinstaller les services inutilisés et nettoyer régulièrement les serveurs et ordinateurs.
- Privilégier le réemploi du matériel dans le cadre d'opérations de solidarité.
- Recourir à la collecte des DEEE (Déchets d'équipements électrique et électroniques) via un prestataire professionnel pour favoriser le recyclage et le traitement propre des déchets non recyclables.

Source : *délégation ministérielle au numérique en santé cellule éthique - GT6 - Numérique responsable*